



Section Charente-Maritime

<http://www.dgfip.cgt.fr/17/>

## BULLETIN D'INFORMATION COVID 19 n°7

Le mardi 14 avril 2020

**Bonjour à vous tous**

Vous trouverez ci-dessous le condensé des deux dernières réunions en audio-conférence qui se sont tenues le mardi 07/04/2020 et le jeudi 09/04/2020. Ces réunions se déroulent sauf événement grave en audio conférence (8h30) toutes les 48 heures pendant les jours ouvrés.

Sont présents à ces réunions, les secrétaires de sections (FO, CGT, Solidaires et CFDT), le secrétaire du CHS-CT (*rôle exercé par la CGT*), le médecin de prévention et coté direction, le directeur départemental, parfois ses adjoints et un représentant du service RH

Ce compte rendu ne tient pas compte de l'allocution présidentielle du lundi 13/04/2020

### **Evolution de l'épidémie à la DDFiP 17**

La médecine de prévention a comptabilisé pour la:

- Le mardi 24 mars 1 agent testé au Covid 19 et 9 cas suspects.
- Le jeudi 26 mars 1 agent testé au Covid 19 et 12 cas suspects.
- Le vendredi 03/04/2020 : 1 agent testé au Covid 19 et 15 cas suspects
- Au 08/04/2020 : 1 Agent testé et 16 cas suspects

Il est à noter que les quatre cas qui se sont rajoutés entre le 24 mars et le 30 mars sont des agents qui n'étaient pas dans les services (*soit en télé-travail soit empêchés donc confinés*)

Sur un des cas suspects qui est intervenu entre le 30/03 et le 03/04, une enquête sur les contacts qu'aurait pu avoir cet agent a été effectué par le médecin de prévention avec une mise en place d'un suivi puisque il était présent le 19 Mars dans un service.

Rappelons que ces chiffres peuvent être sous dimensionnés puisque plus de 60 % des agents de la DDFiP 17 sont actuellement confinés.

### **Evolution de l'épidémie en Charente maritime**

Il faut préciser que le nombre de personnes contaminés recensés par la préfecture **est très largement sous dimensionné à cause du manque du test.**

Il faut rappeler que le nombre de décès indiqué par le gouvernement ne correspond qu'aux décès intervenus dans les hôpitaux. Les autres décès (domicile) ne sont pas répertoriés. Au 03/04/2020, les hôpitaux du département n'étaient pas en manque de lits de réanimation contrairement à certains départements qui étaient en tension. Au jeudi 08/04/2020, la Charente-Maritime comptabilisée 21 décès

## Suivi du taux de présence physique dans les services

TAUX DE PRESENCE		
	Nombre d'agent présent	% par rapport au nombre de postes
lundi 30 mars 2020	167	20,07 %
mardi 31 mars 2020	166	19,95 %
mercredi 1 avril 2020	164	19,71 %
jeudi 2 avril 2020	165	19,83 %
vendredi 3 avril 2020	162	19,47 %

TAUX DE PRESENCE		
	Nombre d'agent présent	% par rapport au nombre de postes
lundi 6 avril 2020	161	19,35 %
mardi 7 avril 2020	168	20,19 %
mercredi 8 avril 2020	165	19,83 %
jeudi 9 avril 2020	170	20,43 %
vendredi 10 avril 2020	158	18,99 %

Au vu des chiffres que la direction nous fournit (services par services) et des vérifications (non exhaustive que nous essayons d'effectuer) le taux de présence physique des agents dans les services se stabilisent entre 19 % et 20 % (*Environ 40 % des agents concernés car il a été mis en place un système de rotation*)

**Il n'est pas inutile de rappeler qu'une fois les tâches essentielles terminées, les agents sont appelés à rentrer chez eux et que pendant cette période de crise sanitaire. Le fait de partir sur les plages fixe n'a aucune incidence sur la pointeuse. La présence de quelques heures dans un service et comptabilisé comme une journée de travail.**

\*\*\*\*\*

### Le télétravail

De 77 portables en télétravail recensés au 23/03/2020, la direction est passée en fin de semaine à 157 portables. Il reste encore quelques portables neufs à configurer et d'autres plus anciens à redistribuer.

### Accueil du Public (Bons de secours)

Les trésoreries municipales de La Rochelle, de Saintes, de Royan, de Rochefort, de Jonzac et de St Jean d'Angely ont été missionnées pour procéder au remboursement sous formes d'espèces des citoyens détenteurs des bons de secours (aide sociales délivrés par le département à des personnes en grandes difficultés)

La direction a fourni les chiffres de réception qui lui ont été remontés des services. Elle a comptabilisé 1 redevable pour les bons de secours, 14 réceptions pour des ordonnateurs, et 13 réceptions pour les régisseurs.

## Première arrivée de masques

La direction a réceptionné environ 2,000 masques dont 500 pour la Charente-Maritime. Ces masques sont priorisés pour les éventuelles réceptions

## Campagne d'impôt sur le revenu

Au 10 /04/2020, la centrale n'avait pas fourni de directives précises, Nous avons pris acte du recul d'une dizaine de jours du début de la campagne d'information de l'impôt sur le revenu (passe du 09/04/2020 au 20/04/2020) ; Néanmoins le directeur a précisé qu'il fallait s'attendre à une augmentation de la présence des agents du SIP. mais n'a pas pu préciser avec détail le nombre d'agent impactés. Néanmoins les agents **qui sont empêchés pour garde d'enfant ou souffrant de pathologies** (aggravant la dangerosité du covid 19) **ne seront pas réquisitionnés.**

Sur le téléphone, le directeur a expliqué que la centrale ne devrait pas utiliser pas les autocom des services mais un central téléphonique qui répartirait les appels téléphoniques sur les téléphones pro. La direction envisagerait de réquisitionner à cette occasion les portables pro (si c'est possible) ce qui permettrait de diminuer le taux de présence des agents du SIP.

A cette occasion nous avons précisé les points suivants ;

Il nous paraissait indispensable de respecter les mesures de distanciation sociale surtout avec le manque de masque. Nous avons pris comme exemple le SIP de Royan ou nous avons considéré qu'il ne serait pas raisonnable de mettre deux agents par (*secteur ou marguerite*) compte tenu de la taille des bureaux. C'est pourquoi nous avons demandé d'essayer de dispatcher les agents dans les bureaux laissés vides par les autres services (*dans le cas présent, brigade de vérification, PCE*) ou d'utiliser les box de réception.

Au cours du débat sur l'augmentation du nombre de personnel dans les sites, d'autres interrogations se sont rajoutées. Nous avons notamment fait part de nos craintes sur de possibles contaminations pendant les moments de pause qui peuvent être des moments de déconcentration pour les agents mais qui se font aussi dans des lieux où les mesures de distanciation sociale ne peuvent pas être opérables.

Nous avons cité les lieux de passage obligatoire comme la pointeuse. La direction nous a expliqué qu'elle avait installé des gels hydrauliques de 500 ml près des pointeuses pour permettre aux agents de se désinfecter les mains à chaque passage. Sur les lieux de convivialité, le directeur a pris note de la problématique.

Si ce débat est intervenu c'est que nous avons appris de la médecine de prévention d'une possible contamination des agents de l'école des douanes pendant les pauses cafés, (par le partage de la même cafetière, par le non-respect des distances barrières)

Nous ne sommes qu'à la phase de discussion et de proposition.

Toutes vos propositions sont les bienvenues en la matière, n'hésitez pas à faire vos remarques sur la balf syndicale

## Proposition de mesure de protection sanitaire supplémentaire (Courrier courant)

Un point de désaccord est peut être en train de se mettre en place sur la gestion du courrier.

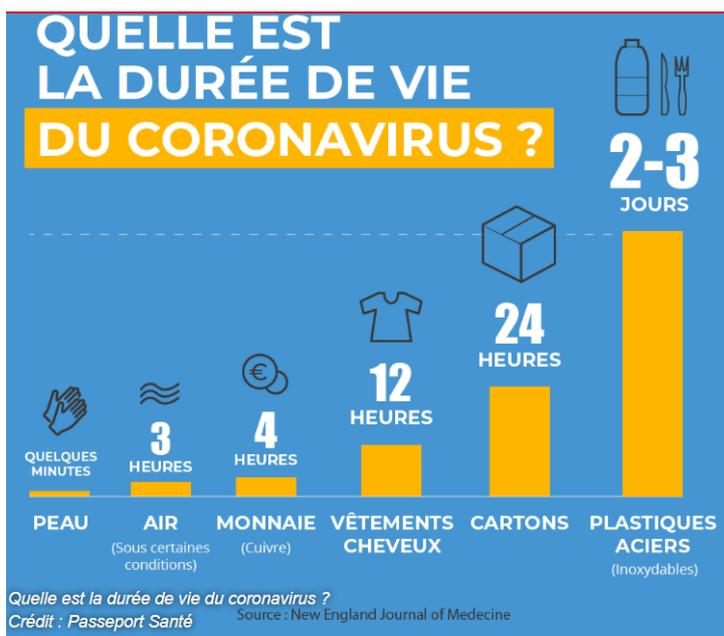
Nous avons de nouveau insisté sur le fait de mettre en place une sorte de sas de décontamination pour le courrier (24 à 48 heures).

Nous avons demandé que les déclarations d'impôt sur le revenu (NPAI) soient traitées différemment c'est-à-dire laissé de côté. Ne pas les classer par ordre alphabétique pour les retourner aux redevables quand on a la connaissance de la nouvelle adresse.

Nous avons demandé que le directeur propose à la centrale de modifier « clic esi » pour permettre l'envoi direct de la déclaration DPR ainsi que toutes les annexes liées à la campagne d'impôts sur le revenu. En effet, le ministère dans sa politique de dématérialisation a décidé de ne plus envoyer la déclaration pré imprimée aux redevables qui avaient déclaré en ligne. Sur 24 millions de redevables de déclarants en ligne, 10 millions de redevables avait décoché la case dématérialisation de la déclaration IR. Ils s'attendent à recevoir une déclaration papier même si ils remplissent leurs obligations fiscales en ligne.

Le but de ces demandes est d'éviter un maximum de contact entre les agents par l'intermédiaire d'échange de documents que ce soient des imprimés ou des retours de déclaration d'impôts sur le revenu (mis sous enveloppe plastifiée)

Nous avons rappelé que plusieurs études faisaient état que le virus pouvait rester contaminant plusieurs heures notamment sur le plastique (Source New England Journal of Medecine).



## Congés, Tickets restaurant

Pour les agents présents n'ayant plus accès aux cantines administratives (Rochefort, Saintes et la Rochelle),

Vous trouverez [ici en lien](#) le décret concernant les frais de remboursement de repas pendant la crise sanitaire avec la fermeture des restaurants administratifs

A 10/04/2020, toujours pas d'instruction de la centrale sur les éventuelles conséquences sur les congés et la prise de congés pendant la période estivale.

## Autres sujets

Nous avons expliqué que beaucoup d'agent se posait la question du retour du public dans les sites même si celui-ci se faisait progressivement par le mécanisme de l'accueil sur rendez-vous. Il **fallait donc garantir aux agents comme au public une protection maximale.**

**Nous tenons à préciser qu'hormis les paiements en espèces des bons de secours il n'est pas prévu de réception physique dans notre département tant que le confinement est en vigueur.**

## Conclusion

**Si vous avez des propositions, des critiques ou tout simplement des remontées d'informations, n'hésitez pas à nous écrire et à réagir.**

Tel 06 04 02 63 61 M Robert Franck (Secrétaire du CHS-CT 17)

Tel 06 87 46 81 43 M Buffeteau Roger (Secrétaire de Section)

Protégez-vous et tous vos proches en respectant et en faisant respecter les mesures de distanciations dans les bureaux

Les mesures de distanciations préconisées dans les services (*je préfère parler de sécurité sanitaires à minima*) dans les services sont :

**Contactez-nous le plus rapidement possible si ces règles ne peuvent pas être mises en place dans votre service.**

## Les mesures barrières dans le cadre du PCA au bureau

**Il est rappelé l'importance de faire respecter les mesures barrière et notamment sur le lieu de travail**

**Se protéger soi-même et protéger les autres est essentiel**

- respecter une distanciation entre collègues de plus de 1 mètre au bureau, dans les zones de repli, de convivialité au restaurant, à la machine à café et même à l'extérieur ;
  - ne pas se serrer les mains, ou s'embrasser ;
  - se laver régulièrement les mains ;
  - utiliser des mouchoirs à usage unique pour se moucher tousser ;
  - éternuer ou tousser dans le pli de son coude ;
  - ne pas passer son combiné téléphonique à un collègue au cours d'une conversation ;
  - nettoyer son combiné téléphonique, son clavier en début de journée ou lorsqu'une autre personne l'a utilisé ;
  - en cas d'utilisation des transports collectif : éviter les heures de pointe et aménager les horaires, préférer d'autres moyens : vélo, deux roues, voiture individuelle, éviter le covoiturage ;
  - dans les bureaux : espacer les postes de travail de 2 mètres, un agent par marguerite, privilégier les bureaux individuels, aérer les bureaux 3 fois par jour pendant 15 mn ;
  - renforcer l'hygiène des locaux : toilettes, poignées des portes, les surfaces en libre service (plan de travail, banque d'accueil, clavier, souris) ;
  - se placer à une distance de 1 m lors de la prise de repas avec des collègues (même en extérieur) ;
  - organiser les réunions en audio ou en visio ;
- si les réunions ont lieu en présentiel, aménager la salle pour qu'elle garantisse une distance minimale entre chaque participant (1,5 m de distance), en réduire la durée, aérer la salle régulièrement (toutes les 2 h).*

# Information de la médecine de prévention

Un numéro départemental de soutien psychologique, COVID PSY 17 s'adressant à l'ensemble de la population du département vient de se mettre en place depuis le début de la semaine au

**06 45 31 77 44** du **lundi au vendredi de 9H à 12H30 et de 14H À 17H.**